



N° 156  
7 juillet 2004  
Bimensuel

## Dans ce numéro



### DOSSIER

L'Administration cantonale des impôts (ACI) a inauguré de nouveaux locaux à la route de Berne 46, à Lausanne. L'occasion d'une visite et d'un regard sur les nombreux changements récents ou en cours à l'ACI. **pages 8 à 10**



### ACTUEL

Modification de la loi sur la Caisse de pension de l'Etat de Vaud

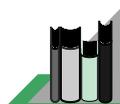
11



### MODERNISATION

Le pétabosson tire sa révérence. Les offices d'état civil sont désormais informatisés et reliés à Berne.

12



### BOUQUINER

Deux cents ans d'existence du Corps de la gendarmerie vaudoise retracés dans un livre sous le titre: *Je le promets.*

13



### ACTUEL

Inauguration des chantiers du m2.  
Nouveau directeur de la FAREAS  
Nouveau secrétaire général du DINP.  
Visite des ombudsmen suisse à Lausanne

14



### MEMENTO

La plus vaste rétrospective du travail photographique engagé de René Burri à découvrir cet été à l'Elysée.

16

## Assainissement des finances

# Un effort de solidarité

L'assainissement financier ne constitue pas un but, mais bien une condition pour garantir la pérennité du service public le plus performant possible, pour relancer des projets au service de la population et, finalement, pour donner à l'Etat des vêtements moins étriqués. C'est une condition nécessaire pour rendre au canton son optimisme, son dynamisme, sa liberté de manœuvre politique et son rang parmi les cantons suisses.

Les mesures d'assainissement présentées aujourd'hui constituent une étape en vue d'atteindre l'objectif financier du programme de législature: l'équilibre du budget en 2007. Ces mesures, comme celles qui doivent encore venir, sont plus dures que prévu. Le Conseil d'Etat ne les prend pas de gâté de cœur, mais il a dû s'y résoudre, parce que les recettes fiscales sont sensiblement inférieures aux prévisions que l'on considèrerait pourtant comme raisonnables lors de la publication du programme de législature.

Pour la première fois depuis des décennies, le Canton de Vaud ne peut pas se permettre d'augmenter ses dépenses, alors même que les besoins exprimés par la société continuent de croître. Le Conseil d'Etat appelle la collectivité vaudoise à un effort difficile, mais nécessaire. Il veille à répartir cet effort de manière équilibrée, en appelant tout le monde à y participer, mais en demandant une contribution plus importante à ceux qui en ont les moyens,

Dans ce contexte, personne ne comprendrait que l'Etat ne fasse pas sa part. C'est pourquoi, outre les réductions de prestations et les augmentations d'impôts, une partie des mesures d'assainissement touche l'administration et les salaires des collaborateurs. Le Conseil d'Etat vise, pour le budget 2005, une non croissance de la masse salariale par rapport à 2004. Conformément à la Loi sur le personnel, il s'apprête à entrer en négociations avec les représentants de la fonction publique. Ferme sur l'objectif financier, il espère un débat constructif sur les modalités.

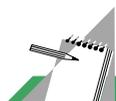
Il n'est pas possible d'obtenir une hausse de la fiscalité sans démontrer à la population que l'Etat fait aussi des efforts significatifs dans tous ses domaines d'activité. C'est le sens du programme proposé par le Conseil d'Etat.

Je forme le vœu que chacun prenne en compte l'ensemble des mesures avant de se concentrer sur sa situation personnelle. J'espère en particulier que les collaborateurs de l'Etat considèrent l'effort qui leur est demandé comme une participation équitable au redressement du canton.

*Pascal Broulis, chef du Département des finances*

### Mesures d'assainissement

- détails et explications aux pages 3 et 4 de ce journal
- liste complète des mesures aux pages 5 à 7
- informations complémentaires et EMPD sur [www.vaud.ch](http://www.vaud.ch)



**A vendre:** machine à laver la vaisselle de marque Fagor, modèle Elegance Plus, non encastrable, 12 couverts, excellent état. Dimensions 60 x 60 cm. Prix à emporter: frs 330.-. Possibilité de livraison moyennant dédomagements. Tél.: 079/612 61 67 ou e-mail: patrick.maspoli@aci.vd.ch

**A vendre:** table de cuisine avec tiroir blanc, pieds métalliques. Dimensions sans rallonge: 100 x 64 cm, avec 2 rallonges: 152 x 64 cm. Prix: frs 75.-. Tél.: 079/612 61 67 ou e-mail: patrick.maspoli@aci.vd.ch.

**A vendre:** table ronde en merisier massif avec 2 rallonges, style directoire, travail à l'ancienne, en excellent état. Prix: valeur neuf Fr. 3'800.-. cédé Fr. 2'500.- (à discuter). Tél.: 021 312 91 49, le soir.

**A vendre:** imprimante Canon BJC-83 (avec accu), frs 150.-; imprimante Epson 1290 A3+ avec encre (4 cartouches couleur + 1 noire), frs. 400.-; appareil Leica DLux, 3 millions pixels, frs. 600.-; appareil Pro Kodak DCS 760 sur Nikon F5 valeur frs. 15'000.- vendu frs. 3'000.-. Tél.: 079 210 67 23.

**A vendre:** vélo homme Cilo City bike, 21 vitesses, roulé 1 saison, avec 2 rails support toit de voiture pour transport de vélos entiers. Tél.: 078 602 19 21, le soir.

**A vendre:** Karting Rotax Max 125cc. Moteur et chassis 2003. Alfano Pro (ordinateur) + pneus + materiel. Le tout en excellent état. Frs 4'000.- à discuter. Tél.: 076 572 66 93.

**A vendre:** scooter Kymco TopBoy 50cc, 2000 km, année 2000, état neuf. Prix: 2'200 francs. Tél.: 076 577 73 02.

**A vendre:** cause double emploi Mercedes collection, 1980, estimée à 14'000 frs par expert, coul. vert. Prix: 7'000.- frs à discuter. Tél.: 021

729 06 47 ou 021 316 41 83 ou jean-pierre.d esponds@sil.vd.ch.

**A vendre:** Toyota Yaris 1.3 Luna Gris métal, année 2001, 3 portes, verrouillage central, radio CD Alarme, toit ouvrant, 2 jeux de pneus (été-hiver). Fr. 13'500.-. Tél.: 079 274 09 90.

**A vendre:** VW Lupo Tdi automatique, grise, très faible consommation (4,3 litres/100km maximum), année 1999, 107'000 km, 3 portes, sans option, excellent entretien, expertisée le 10.3.04, prix neuf: 21'500.-. Vendue 9'500.-, à discuter. Tél.: 079 388 03 07 ou site hitn./mypage.bluewin.ch/offre/.

**A vendre:** 206cc Peugeot, 2003, 9'500 km, 1.6l., boîte automatique, noire, intérieur cuir, climatisation automatique, toutes options. Prix demandé : 23'900.-. Tél. 079/398 13 12 ou 021 799 54 44.

**A vendre:** VW Golf V5 GTI Highline, année 1999, bleu métallisé, nombreux équipements de série, pneus et jantes vw hivers, très bon état, révisé, prochain service dans 15'000 km 109'000 km. Prix Frs 17'000.-. Tél. 079 419 51 92. Photo sur demande, cparmentier@yahoo.fr.

**A vendre:** New Beatle année 2001, 11'000 km, gris métallisé, intérieur cuir noir, toit ouvrant, toutes options, + pneus d'hiver, parfait état, fr. 26'000.-. Tél. 079 2241915 ou 078 625 98 99.

**A vendre:** Ford Mondeo ST200 (2.5l, 205CV). Année 2000, 128000 km. Break, Bleu Racing, rRues 17», Toutes Options. Superbe break sportif! Frs 14'000.- à discuter. Tél.: 076 572 66 93.

**A vendre:** Citroën Picasso 1.8i 16v, 12.2000, 39'000km, bleu foncé métallisé, climatisation, jantes alu, 4 pneus neige sur jantes, service 40'000km effectué, excellent état, expertisée si

souhaité. Prix : frs 16'900.- (à discuter). Tél.: 021 691 45 05.

**A vendre:** au coeur de Blonay, 4 1/2 pièces de 110 m<sup>2</sup>, avec terrasse et jardin, dans construction récente. Prix: frs 550'000.-. Tél.: 079 753 42 35.

**A vendre:** à Prilly, grand 4 1/2 pièces avec 1 studio indépendant, dans un petit immeuble résidentiel proche des commerces. Surface: 168 m<sup>2</sup>. Cave, terrasse, garage, place de parc. Prix: Frs 790'000.-. Tél. entre 10h et 15h tous les jours au 021 624 12 00.

**Cherche à louer:** appartement quartier sous-gare/Montchoisi. Surface minimum: 90m<sup>2</sup>, loyer maximum: Fr. 2'000.-. Merci de nous contacter au 079 651 33 73.

**Cherche à louer ou acheter:** appartement/ maison 5 - 6 pièces situé sur la Riviera . Récompense de 1'000.- sfr pour la personne dont le renseignement aura donné lieu à la conclusion du bail de location / de l'achat. Tél.: 076 366 36 15.

**Cherche à louer:** appartement 3p, 3p 1/2, à Lausanne et environs, proche transports publics, avec garage. Date à convenir. Loyer maximum: 1600 frs. Tél.: 021 729 06 47 (privé) ou 021 316 41 83 ou jean-pierre. desponds@sil.vd.ch

**Vacances:** à louer à Verbier, appartements de vacances de 2 et 3 pièces, confortables et soignés, ensoleillement optimal. Tél.: 021 653 13 95 ou 079 279 06 87.

**Vacances:** Provence, Lubéron (entre Gordes et Apt) à louer toute l'année à la semaine ou au mois, ravissante vieille maison 3 étoiles, indépendante, 4 pièces dans hameau tranquille, Terrain clos. Dès frs 500.- la semaine. Tél: 00 33 4 90 05 67 53.



Horizontalement

- 1. Condamnées à remplir éternellement.
- 2. Par les temps qui courent, synonyme de mesures.
- 3. Début de certitude. Solide et abondant.

- 4. Remet.
- 5. A gaz, lorsque le perfectionnisme sévit. L'un des frères Kennedy.
- 6. Mustélide. Norme.
- 7. Se déplace vers l'intérieur.
- 8. Chant pour les morts sans qui. Orne encore le château de Lucens.
- 9. Information menacée de fuite.

- 3. Ils étaient recrutés au nord de l'Ohio.
- 4. Opposé à la norme.
- 5. Génisse mythologique. Fenêtre inachevée.
- 6. Monnaie n'ayant plus cours. On en fait des pièces.
- 7. Hallucinant de netteté.
- 8. L'agneau les craint. Ce pourrait être une route touristique en langage administratif
- 9. Elles n'ont pas aimé les quarts de finale de l'Euro.



Editeur: Etat de Vaud.  
Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.  
Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Pierre-François Umiglia, Nicolas Gyger, Catherine Lavanchy, Daniel Abimi, Michael Fiaux, Françoise Cottet.  
Ligne graphique: Fabio Favini.  
Impression: Presses centrales Lausanne.  
Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.  
Téléphone: 021/ 316 40 50  
Fax: 021/ 316 40 52  
E-mail: info.gazette@vd.ch

Verticalement

- 1. Cauchemar du ministre des finances.
- 2. Coup d'efficacité maximale. Signifie le manque à la manière latine.

Solution du n°155

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	F		P	E	L	O	T	E	R
2	A	Z	I	M	U	T		N	I
3	M	I	S		G	E	S	T	E
4	I	S	S	U	E		N	O	N
5	L	Y	O	N		F	O	U	S
6	L	A	T	I	N		B	R	
7	E	D		Q	U	I		E	T
8		I		U	I	C	N		H
9	E	S	S	E	R	T	I	N	E

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									





# Mesures d'assainissement pour faire face à la régression des rentrées fiscales

*Le Conseil d'Etat maintient l'objectif d'équilibrer le budget du Canton.  
Première étape de la construction du budget 2005: les mesures d'assainissement exigées par l'article 165 de la Constitution.*

Ce que l'on sait aujourd'hui du rendement des impôts indique qu'il ne faut pas s'attendre à amélioration par rapport à la dégradation enregistrée sur les comptes 2003. Cette dégradation, liée à l'évolution de l'économie vaudoise, échappe largement à l'influence des autorités cantonales, qui sont contraintes de s'y adapter. Pour ce faire, le Conseil d'Etat doit revoir sa planification financière, avec des recettes à la baisse, ainsi que son programme de législation, en remaniant le programme des actions qu'il y avait inscrites. Du même coup, il doit augmenter l'intensité des mesures de compression des dépenses.

Trois éléments conditionnent étroitement la politique financière du gouvernement:

1) **la Constitution cantonale**, qui prescrit aux autorités de se donner un budget où charges et ressources s'équilibrent. Cette même Constitution admet un déficit pour les années difficiles, mais interdit que ce déficit dépasse les amortissements (*voir article 165*). Autrement dit, la Constitution n'autorise pas le Canton à recourir

à l'emprunt pour financer son ménage courant. Elle exige au moins ce que l'on appelait naguère le «petit équilibre».

2) **La communauté financière**, autrement dit l'ensemble des institutions auxquelles l'Etat peut s'adresser pour emprunter de l'argent, se réfère à la notation donnée au Canton par Standard and Poors. Le très médiocre «A stable» récemment décerné au Canton de Vaud est explicitement lié à

la confiance qu'inspire le Conseil d'Etat quant à sa volonté d'assainir le ménage cantonal.

3) **Le programme de législature**, dont l'objectif, au chapitre des finances, est l'équilibre du budget. Les modalités de la planification financière seront sans doute revues, mais l'objectif cardinal est maintenu.

## Mesures «article 165»

Les mesures présentées ce 7 juillet par le Conseil d'Etat découlent de l'article 165 de la Constitution (*texte ci-contre*). Par rapport aux comptes 2003, l'effort d'assainissement porte sur 170 millions. 43 millions ont été réalisés par les mesures immédiates annoncées en avril 2004. La plupart de ces mesures ayant également effet en 2005, il restait environ 120 millions à trouver. Le Conseil d'Etat prévoit de remplir l'exigence de l'article 165 par deux tiers de compression des dépenses et un tiers d'augmentation des recettes fiscales (*voir liste complète des mesures aux pages 5, 6 et 7*).

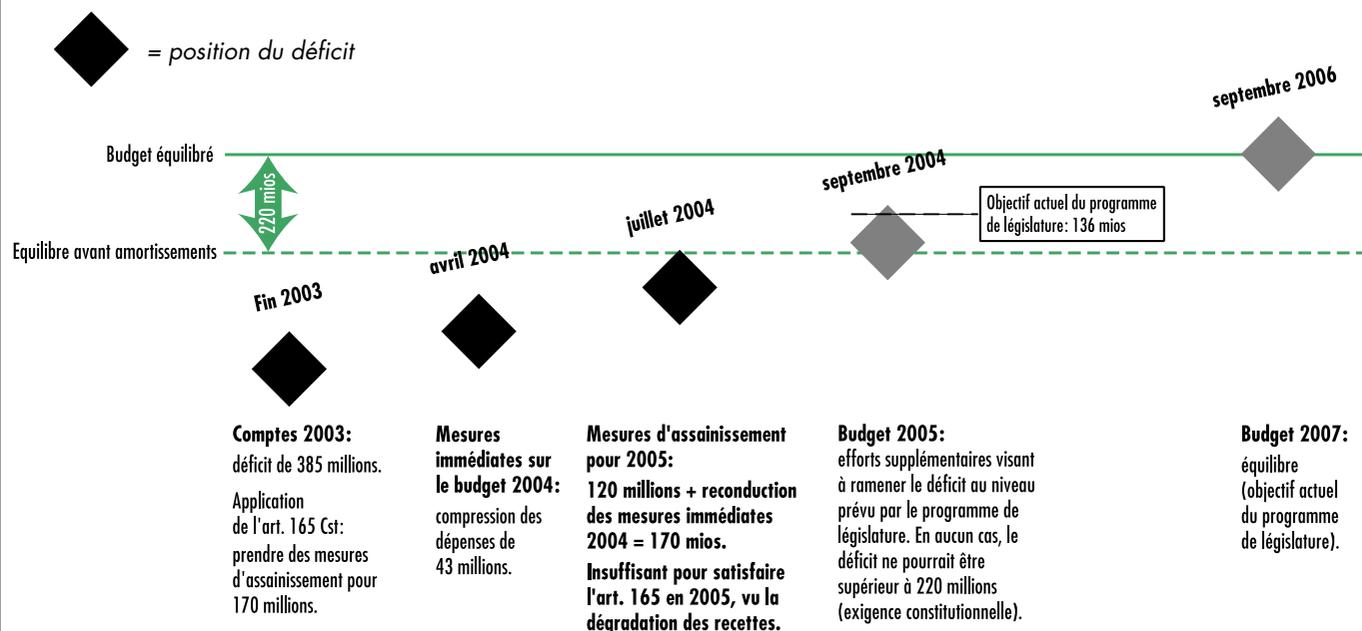
### L'article 165

*Article 165 de la Constitution vaudoise*

Si, dans les derniers comptes, les recettes ne couvrent pas les charges avant amortissements, les autorités cantonales prennent sans délai des mesures d'assainissement portant sur le montant du dépassement.

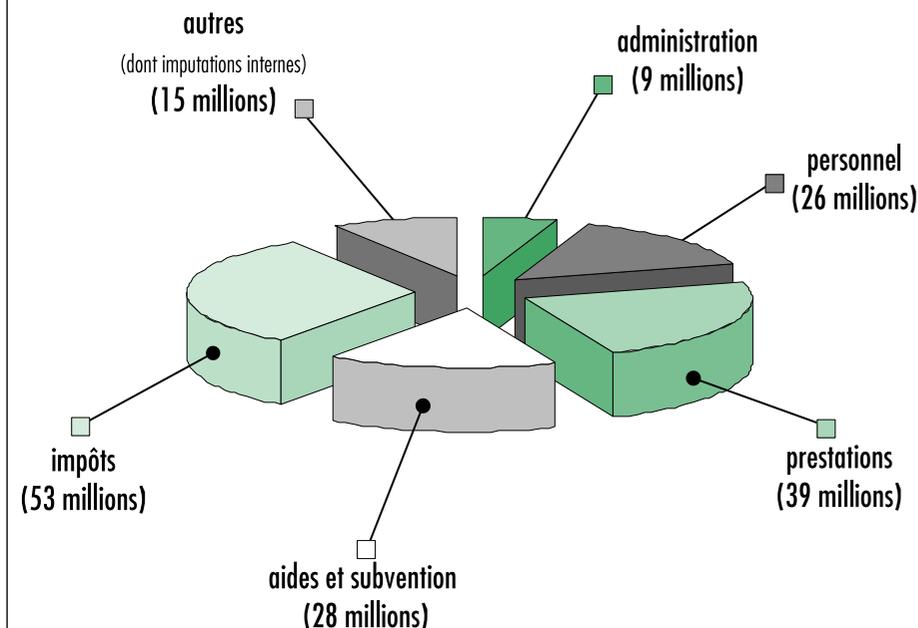
Les mesures qui nécessitent des modifications de rang législatif sont soumises au vote du corps électoral. Pour chacune de ces mesures, le vote oppose la modification législative proposée à une augmentation du coefficient de l'impôt cantonal direct d'effet équivalent.

## Etapas de l'assainissement financier de l'Etat de Vaud Situation au 7 juillet 2004





## Répartition des efforts



## Réduction de l'enveloppe pour travaux sur les bâtiments de l'Etat

Actuellement, les services de l'Etat qui ont besoin d'un bâtiment coûtant moins d'un million de francs (stand de tir pour la police, par exemple), qui réorganisent leurs locaux, déménagent, etc. adressent leur demande au Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA), qui disposait jusqu'ici d'environ 5 millions de francs par an (budget initial et crédits supplémentaires). Cet argent a permis de réaliser des travaux tels que l'adaptation du câblage universel ou des dispositifs de sécurité des prisons, la transformation de l'arsenal de Morges ou l'adaptation de locaux au centre Fréminet pour la HEG.

Les diverses mesures d'assainissement ont réduit cette enveloppe à 500 000 francs en 2005. Ce qui conduit à renoncer à toute nouvelle construction ou transformation de faible importance liée à un déménagement ou à une réorganisation de l'administration ainsi qu'aux besoins nouveaux des services. Si de tels projets sont nécessaires, ils devront trouver un financement à l'intérieur du service concerné, en termes de compensation, pour que le SBMA puisse répondre aux besoins de l'un ou l'autre des services.

## Mesure sur les publications

La mesure sur les publications qui figure dans la liste des mesures d'assainissement n'est pas chiffrée. Il est en effet difficile de prévoir la diminution des dépenses qu'elle pourrait entraîner, du fait qu'on ne dispose pour l'instant pas d'une vue d'ensemble des frais liés aux diverses publications des services de l'Etat.

Il est prévu que toutes les publications, existantes ou en projet, soient réexaminées une à une, afin de déterminer s'il est possible de les réaliser à un prix inférieur, d'en diminuer le tirage, la fréquence ou la pagination, voire d'y renoncer complètement. Il est d'ores et déjà admis que certains rapports annuels ou certaines plaquettes d'allure luxueuse entraînent des coûts disproportionnés par rapport à leur efficacité en termes de communication.

Pour chaque publication, on examinera notamment la possibilité de réaliser son objectif de communication, en tout ou en partie, en utilisant le site internet de l'Etat.

Une directive est actuellement en préparation, et devrait être adoptée par le Conseil d'Etat prochainement.

## Masse salariale: 2005 = 2004

*Pour 2005, le Conseil d'Etat prévoit de fixer la masse salariale à son niveau 2004. La manière est négociable.*

Le Conseil d'Etat prévoit d'appliquer aux salaires des collaborateurs de la fonction publique une règle identique à celle qu'il applique à la plupart des bénéficiaires de subventions ou d'aides publiques. C'est la règle du «budget zéro», qui signifie que le niveau des dépenses nominales du budget 2004 est reporté sur le budget 2005.

## Non octroi de l'indexation des salaires

L'une des mesures visant cet objectif figure dans le plan d'assainissement publié le 7 juillet. Il s'agit du renoncement à l'indexation des salaires qui représente, au niveau actuel de l'augmentation du coût de la vie, 1% de la masse salariale. Cette mesure, applicable à tous les employés de l'administration cantonale, du domaine hospitalier et des institutions subventionnées, représente une économie chiffrée à 25,59 millions.

La non indexation des salaires est dans les compétences que le loi sur le personnel réserve au Conseil d'Etat. La même loi veut que le Conseil d'Etat consulte les associa-

tions du personnel avant de prendre sa décision (art. 25). Cette consultation n'ayant pas eu lieu pour l'instant, la décision du Conseil d'Etat porte sur la somme à économiser, la manière d'atteindre l'objectif pouvant prendre une forme différente suivant les propositions des associations.

## Mesures supplémentaires

Mais ce n'est pas suffisant. Le Conseil d'Etat, dans la logique du «budget zéro», prévoit d'ajouter, dans le projet de budget qu'il doit présenter au Grand Conseil, des mesures correspondant au total des augmentations annuelles légales. Ces mesures doivent permettre de maintenir le montant affecté au salaires 2005 au niveau du budget 2004 tel qu'adopté par le Grand conseil à la fin 2003.

## Les associations du personnel invitées à négocier

La cible financière étant fixée, le Conseil d'Etat invitera les associations du personnel à négocier la manière de l'atteindre. Les associations auront la possibilité de proposer d'autres mesures que la suppression pure et simple des annuités. Ces négociations devraient être conduites rapidement, puisque le budget 2005 doit être définitivement adopté par le Grand Conseil avant la fin de l'année.

LR

# Liste des mesures d'assainissement 2005

	Dpt/ service	Libellé mesure	Effet sur les charges	Effet sur les revenus	Effet sur le déficit	Modif. de la loi	Recon- duction mesure immé- diate 2004	Commentaire
						Oui = ●		
<b>DSE</b>	DSE	Divers mandats	- 100'000		- 100'000			
	PolCant	Augmentation revenus radars	+ 115'000	+ 5'000'000	- 4'885'000		●	radars routiers supplémen- taires dès 2004
	SESA	Subventions pour l'entretien des cours d'eau	- 2'000'000		- 2'000'000		●	report de l'octroi de sub- ventions aux communes
	SFFN	Entretien des forêts cantonales	- 139'500		- 139'500		●	incidence sur l'entretien des forêts de protection
	SFFN	Subventions pour l'entretien des forêts	- 360'500		- 360'500		●	abandon de certains projets confiés aux communes
	SEVEN	Dividendes sociétés électriques		+ 1'760'000	- 1'760'000		●	hausse prévisible du dividende pour l'Etat actionnaire
	<b>Total DSE</b>			<b>- 2'485'000</b>	<b>+ 6'760'200</b>	<b>- 9'245'200</b>		
<b>DFJ</b>	DGEO	Modification de l'enveloppe pédagogique dès le 1 <sup>er</sup> août 2004	- 20'400'000		- 20'400'000		●	4000 périodes touchées sur un total de plus de 148'000, correspondant à 2,6% du budget DGEO
	DGEP	Mesures diverses, essentiellement: - formation professionnelle, concentration de classes à petits effectifs - gymnases, modification de l'écu pédagogique	- 4'554'720		- 4'554'720		●	montant correspondant à 1,7% des budgets de la formation professionnelle et des gymnases
	DGES	HEP: modification de l'offre de formation continue	- 1'200'000		- 1'200'000		●	offre de cours ramenée de 300 unités à environ 200
	<b>Total DFJ</b>			<b>- 26'154'720</b>	<b>0</b>	<b>- 26'154'720</b>		
<b>DIRE</b>	DIRE	Diverses mesures	- 317'700		- 317'700			
	Chanc.	Mandats	- 22'500		- 22'500			suppression de mandats externes
	GC	Grand Conseil: frais de formation	- 40'000		- 40'000			
	GC	Grand Conseil: frais d'imprimés	- 30'000		- 30'000			
	SJIC	Réduction du soutien financier aux Eglises	- 3'100'000		- 3'100'000	●		réduction correspondant à 5% du budget global
	SJIC	Amélioration de l'encaissement de notes de frais pénaux		+ 500'000	- 500'000			
	SJIC	Amélioration du processus de recouvrement des amendes		+ 3'500'000	- 3'500'000			
	SJIC	Aides individuelles LAVI	- 100'000		- 100'000			
	UCA	Mandats	- 150'000		- 150'000			suppression de mandats externes
	OAE	Cotisations à divers organismes	- 50'000		- 50'000			réduction de la cotisation
	OAE	Fonds Interreg	- 100'000		- 100'000		●	réduction du fonds
	SERAC	BCU: achats collections	- 50'000		- 50'000			réduction des budgets d'achat
	SERAC	Musées: achats collections	- 198'700		- 198'700			réduction des budgets d'achat
	SERAC	Musées: mandats	- 80'000		- 80'000			réduction des mandats externes
	SPOP	Frais de formation	- 135'000		- 135'000			
	SPOP	Mandats	- 171'000		- 171'000			
	SPOP	Frais de transport	- 59'000		- 59'000			
	SPOP	Imprimés	- 60'000		- 60'000			
	SPOP	Frais de port	- 30'000		- 30'000			
	SERAC	Réduction des subventions	- 129'500		- 129'500			report de subvention et nouveau plan de trésorerie
SPOP	Diverses mesures	- 502'400		- 502'400			décisions rendues le 7 juillet	
<b>Total DIRE</b>			<b>- 5'325'800</b>	<b>+ 4'000'000</b>	<b>- 9'325'800</b>			



Dpt/ service	Libellé mesure	Effet sur les charges	Effet sur les revenus	Effet sur le déficit	Modif. de la loi	Recon- duction mesure immé- diat 2004	Commentaire	
						Oui = ●		
TC	SGOJ	SG: mesures sur 6 comptes	- 181'600		- 181'600			
	Greffe	Greffe du TC: mesures sur 3 comptes	- 31'200		- 31'200			
	Tr. arr	Tribunaux d'arrondissement: mesures sur 4 comptes	- 143'300		- 143'300			
	Tr. min	Tribunal des mineurs: mesures sur 3 comptes	- 54'600		- 54'600			
	Tr. baux	Tribunal des baux: mesures sur 2 comptes	- 5'300		- 5'300			
	OIP	Offices d'instruction pénale: mesures sur 4 comptes	- 39'900		- 39'900			
	OTG	Office du tuteur général: mesures sur 2 comptes	- 5'300		- 5'300			
	OPF	Office des poursuites et faillites: mesure sur 1 compte	- 5'000		- 5'000			
<b>Total TC</b>		<b>- 466'200</b>	<b>0</b>	<b>- 466'200</b>				
DSAS	SPAS	Baisse des normes ASV-RMR: forfait II CSIAS	- 8'470'000	- 4'235'000	- 4'235'000			modifications selon les recommandations CSIAS
	SPAS	Baisse des normes ASV-RMR: supplément incitatif au RMR - diminution charge (- 3'073'000) - diminution revenu (- 1'536'500)	- 1'536'500		- 1'536'500	●		anticipation de la suppres- sion, prévue pour 2006, du supplément incitatif à la recherche d'un emploi votée par le Parlement en 2003
	SSP	Hospices / CHUV - diverses mesures à déterminer	- 7'000'000		- 7'000'000		●	à intégrer dans le contrat de prestation 2005
	SSP	Modification de missions hospitalières	- 2'000'000		- 2'000'000			
	SSP	Suppression de la subvention à l'investissement pour les UAT et transfert dans le prix facturé aux bénéficiaires de l'UAT	- 800'000		- 800'000			conséquence: légère aug- mentation du tarif facturé aux bénéficiaires des Uni- tés d'accueil temporaire
	SASH/ SSP	Diminution du report soins	- 10'000'000	- 3'750'000	- 6'250'000			diminution d'environ 5.- par résident et par jour
	SASH	Diminution des tarifs socio-hôtelières en EMS	- 20'300'000	- 11'320'000	- 8'980'000			diminution de la facture sociale
<b>Total DSAS</b>		<b>- 50'106'500</b>	<b>- 19'305'000</b>	<b>- 30'801'500</b>				
DEC	SG	Formation	- 20'000		- 20'000		●	
	SG	Loyers: part sera payée par SECO	- 30'000		- 30'000		●	
	SG	Frais de représentation: soirée fin d'année	- 5'000		- 5'000		●	
	SDE	Instance juridique chômage: financement par SECO de 2,5 ETP		+ 250'000	- 250'000		●	
	BEFH	Renonciation à des campagnes	- 25'000		- 25'000		●	concerne des campagnes de promotion
	SAGR	Réfectoires Marcelin	- 100'000	- 80'000	- 20'000		●	
	SAGR	OCV - recettes domaines et ventes de vins		+ 60'000	- 60'000		●	
	SAGR	Diminution de subventions	- 100'000		- 100'000		●	renonciation à des campa- gnes de promotion
	SAGR	Feu bactérien	- 120'000	- 60'000	- 60'000		●	réduction des contrôles car amélioration de situation
	SVET	Protection des animaux	- 10'000		- 10'000		●	
	SVET	ESB: suppression paiement check-list ESB dans les grands abattoirs	- 30'000		- 30'000		●	lié aux nouvelles directives sur le contrôle du bétail
	SVET	Versements à la Caisse d'assurance du bétail	- 30'000		- 30'000		●	réduction de la part canton due à une situation stable
	SEPS	Matériel scolaire	- 10'000		- 10'000		●	
	SEPS	Camps jeunesse et sports - refacturations aux participants		+ 10'000	- 10'000		●	
SEPS	Diminutions subventions pour participations aux déficits de manifestations	- 30'000		- 30'000		●		
SELT	Recettes LADB sous-estimées au budget 2004		+ 350'000	- 350'000		●		
SELT	Recettes taxes de séjour - remb. de charges non budgétées en 2004		+ 180'000	- 180'000		●		

	Dpt/ service	Libellé mesure	Effet sur les charges	Effet sur les revenus	Effet sur le déficit	Modif. de la loi	Recon- duction mesure immé- diat 2004	Commentaire
						Oui = ●		
DEC	SELT	Subventions diverses	- 547'000		- 547'000		●	réduction fonctionnement des organismes
	SELT	Subvention OTV – ramener la subvention de 5,6 mios à 5,3 mios	- 300'000		- 300'000		●	réduction des frais de fonctionnement, soutien maintenu aux projets de développement
	<b>Total DEC</b>		<b>- 1'357'000</b>	<b>+ 710'000</b>	<b>- 2'067'000</b>			
DINF	SR	Réduction des frais d'entretien des RC en 2005 puis pérennisation par la modification de la Loi sur les routes dès 2006 (- 9,6 mios dès 2006)	- 2'800'000		- 2'800'000	●	●	dès 2006, transfert aux communes de routes cantonales d'importance locale. En contrepartie, transfert au canton de traversées de localités
	SBMA	Baisse entretien des immeubles, revisite du portefeuille des immeubles de l'Etat, limitation des constructions nouvelles (modification d'exploitation)	- 3'200'000		- 3'200'000		●	- vente d'une partie du parc immobilier - baisse des frais liée à la baisse des standards - économies sur les modifications d'exploitation
	DPSI	Réductions sur la DPSI, le CCT et les services	- 2'100'000		- 2'100'000		●	baisse des tarifs de téléphonie fixe, maintenance info
	<b>Total DINF</b>		<b>- 8'100'000</b>	<b>0</b>	<b>- 8'100'000</b>			
DFIN	RF	Publication des transferts immobiliers sur internet au lieu de la FAO	- 285'000		- 285'000	●		5000 transferts annuels concernés, assouplissement des dispositions fédérales en la matière
	ACI	Renforcement de la taxation et de la cellule financière de l'ACI par l'engagement de 10 spécialistes en 2004	+ 1'000'000	+ 6'000'000	- 5'000'000		●	renforcement de l'équité fiscale et du rythme des taxations
	ACI	Impôts sur le revenu des personnes physiques: Art. 37 lettre g LI «Dédutions générales» (dédutions pour intérêts d'épargne)		+ 25'000'000	- 25'000'000	●		suppression de la déduction pour intérêts d'épargne
	ACI	Introduction d'un impôt extraordinaire sur la fortune		+ 18'500'000	- 18'500'000	●		impôt cantonal extraordinaire de 5%, limité à 3 ans
	ACI	Introduction d'un impôt extraordinaire concernant les contribuables imposés d'après la dépense (Art. 15 LI)		+ 2'000'000	- 2'000'000	●		augmentation de 4% de l'impôt sur les étrangers (cantonal uniquement), pour 3 ans
	ACI	Impôts sur les gains immobiliers: Art. 72 LI «Taux»		+ 7'500'000	- 7'500'000	●		dégressivité du taux stoppée à 10% au lieu de 7%
	SPEV	CEP – réduction de l'offre dès 2 <sup>e</sup> semestre 2004	- 100'000		- 100'000		●	
	SIL	Augmentation du forfait places de parc		+ 100'000	- 100'000		●	
	SIL	Examen de l'augmentation des émoluments pour les expertises immobilières		+ 5'000	- 5'000		●	
	<b>Total DFIN</b>		<b>+ 615'000</b>	<b>+ 59'105'000</b>	<b>- 58'490'000</b>			
Autres	Chanc.	Limiter la parution de la Gazette sous forme papier à 10 parutions annuelles contre 22 actuellement (économie sur frais d'impression et mandats externes)	- 50'000		- 50'000		●	
	Tous	Moratoire sur les publications Etat de Vaud, études graphiques et logos			Non chiffrable			
	Tous	Non octroi de l'indexation en 2005, actuellement estimée à 1%, aux collaborateurs de l'Etat, du domaine hospitalier et des institutions subventionnées	- 25'590'000		- 25'590'000			soumis à la consultation des associations du personnel
	<b>Total Autres</b>		<b>- 25'640'000</b>	<b>0</b>	<b>- 25'640'000</b>			
<b>TOTAL DES MESURES D'ASSAINISSEMENT 2005</b>			<b>- 119'020'220</b>	<b>+ 51'270'200</b>	<b>- 170'290'420</b>			



# Des impôts et des hommes

*Les Vaudois ont bien joué le jeu: ils ont envoyé leur déclaration d'impôt légèrement plus vite que les années précédentes, ils ont abondamment fait usage de leur bulletin BVR+ et la moitié d'entre eux a fait appel au CD-Rom VaudTax. La taxation annuelle (TAP) a séduit. Une prouesse en matière d'impôts qui mérite un petit voyage au sein de l'administration cantonale des impôts (ACI).*

Les dossiers encore dans les cartons, les murs nus et le mobilier étrangement propre en ordre, Philippe Maillard, chef de l'Administration cantonale des impôts (ACI), inaugure en ce 21 juin son nouveau bureau dans un immeuble flambant neuf sis à la route de Berne 46. Une étape de plus, une des plus visibles certes mais pas forcément des plus ardues, dans le grand chambardement que traverse l'ACI depuis plus d'une année.

«C'est dommage, trop souvent on ne voit que les wagons qui n'arrivent pas à l'heure à la gare et on oublie tous les convois qui respectent parfaitement les horaires». Philippe Maillard l'admet volontiers: les changements que traverse l'ACI ne se font pas sans quelques couacs, «des maladies de jeunesse que les médias sont prompts à relayer. Mais globalement les processus de changement se déroulent bien, mieux même que ce qui avait été imaginé». Et pourtant le défi est énorme puisqu'il n'implique pas seulement les 750 collaborateurs de l'ACI mais aussi et surtout les 400 000 contribuables vaudois. Un tandem plus habitué à pratiquer l'esquive, le soupçon ou la contrainte qu'une collaboration franche et joyeuse. «Personne n'aime payer des impôts moi le premier», glissait Pascal Broulis, chef du Département des finances, lors d'une conférence de presse tenue début juin, «mais il est de notre devoir, par respect pour les Vaudois et dans un but d'efficacité, d'améliorer les relations de l'ACI avec les contribuables.

Outre l'introduction cette année de la taxation annuel postnumerando (TAP), l'administration cantonale des impôts a pris

nombre de mesures dans le but de rationaliser et d'améliorer ses prestations. «Il s'agit de la plus grande transformation vécue par l'ACI depuis l'introduction en 1956 de la loi sur les impôts directs cantonaux», affirme Philippe Maillard.

## TAP et VaudTax: ça roule

«Nous sommes dans la cible», se réjouit Philippe Maillard puisqu'à mi-juin l'ACI avait déjà traité 94 000 déclarations d'impôt et que la planification en prévoit 120 000 d'ici début juillet. La vitesse de traitement des dossiers est même légèrement plus rapide que celle des années précédentes. Afin de pouvoir effectuer en un laps de temps plus court, un an contre deux auparavant, la même masse de travail, l'ACI s'est doté d'un Centre d'enregistrement (CEDI, voir page 10) qui centralise toutes les déclara-

tions d'impôt et convertit les données papier en données électroniques. Parallèlement à la production de la nouvelle déclaration d'impôt, l'ACI a développé, sur le modèle bernois, un CD-Rom nommé *VaudTax*, qui guide le contribuable dans la compréhension et le remplissage de sa déclaration. Et là surprise! Au contraire d'autres cantons qui ont proposé un tel outil et qui ont enregistré des taux de départ d'utilisation de l'ordre de 10%, 46% des déclarations vaudoises ont été remplies à l'aide de *VaudTax* ou d'un autre logiciel agréé.

## Nécessité, la mère des solutions

Un bilan intermédiaire excellent qui a pourtant failli pâtir de deux faux-pas: en raison des nombreuses difficultés rencontrées, en décembre 2003, l'ACI doit rompre le contrat qui la lie à une entreprise chargée



PHOTOS: ANNIKA GIL

*Philippe Pont, chef du Service immobilier et logistique (SIL), Francis Perroset, adjoint et chef d'Etat-Major à l'Administration cantonale des impôts (ACI) et Eric Horisberger, directeur administratif à l'ACI, devant l'entrée du bâtiment sis à la route de Berne 46 qui abrite depuis le 21 juin dernier les locaux de l'administration centrale des impôts. Un déménagement qui permet d'économiser quelque 100 000 francs de loyer par année.*

de lui fournir un programme informatique destiné à la taxation assistée par ordinateur (les taxateurs travaillent alors essentiellement avec le papier et le crayon, voir encadré ci-dessous). Le nouveau système de taxation de la TAP impliquant l'utilisation de l'informatique, les collaborateurs de l'ACI et l'UID-DFIN ont contribué à développer, en deux mois, un programme fait maison, *K'Tax*. En attendant que le nouveau fournisseur leur installe un outil plus sophistiqué d'ici fin juillet et septembre, les taxateurs, grâce à *K'Tax*, ont réussi à traiter la majorité des déclarations dites simples dans les délais.

L'autre embûche, plutôt réjouissante celle-là, a résidé dans la diligence avec laquelle les Vaudois ont retourné en masse leur déclaration début avril alors que le CEDI était à peine fonctionnel. Trop c'est trop! Des boîtes de déclarations ont dû être momentanément entreposées à la Poste.

### Le Centre d'appels submergé

Inauguré à l'occasion du lancement de *VaudTax*, lors de la campagne d'information relative à la TAP fin 2003, le Centre d'appels téléphoniques (CAT) n'avait pas



Philippe Maillard a repris en août 2003 les rênes de l'Administration cantonale des impôts (ACI) qui entreprenait alors sa réforme. Le Centre d'appels téléphoniques (CAT: 021 316 00 00) qui répond aux questions des contribuables en est une des réalisations.

pour vocation de durer. Mais au vu de la forte demande de renseignements et de la volonté de l'ACI d'être plus à l'écoute des contribuables, une équipe composée d'une vingtaine de collaborateurs recrutés à l'interne a été formée de façon permanente et s'appête à répondre au quelque demi-

million d'appels téléphoniques et de mails annuels prévus.

Ah j'oubliais! Preuve que le contribuable n'est pas en froid avec les impôts: plus de 60 000 Vaudois ont versé 105 millions de francs à titre de complément d'acomptes à l'aide de leur BVR+ à fin mai. – Annika Gil

## A quand la déclaration d'impôt électronique?

*Remplir et envoyer sa déclaration par internet. Telle sera la prochaine révolution de l'administration vaudoise des impôts. En attendant, elle travaille à la réduction drastique du papier.*

Des tonnes de papier. Des couloirs de feuillets consciencieusement remplis par les contribuables puis annotés par les taxateurs. Des cartons d'annexes et de justificatifs scrupuleusement compilés et épluchés. La mission de l'administration cantonale des impôts (ACI) est intimement liée au papier et le quotidien de ses collaborateurs à l'utilisation agile du crayon et de la calculatrice. Sans oublier les kilomètres d'archives sur lesquelles repose l'institution, la loi obligeant l'ACI à conserver les déclarations pendant 10 ans au moins. «Les contribuables qui appellent leur office au sujet d'un litige relatif à leur taxation ne comprennent souvent pas pourquoi le taxateur ne peut pas leur répondre dans la minute. Ils n'imaginent pas que pour ce faire, il doit d'abord demander à un préposé d'aller physiquement débusquer la déclaration en question dans les vastes rayonnages des

archives qui dans le cas de Lausanne-ville par exemple comptent plus de 70 000 dossiers», explique Philippe Maillard, chef de l'ACI. Avec l'informatisation actuellement en marche, il lui suffira de cliquer sur le bon fichier pour faire aussitôt apparaître la déclaration voulue.

### «Le grand chambardement»

«Les deux-tiers si ce n'est les trois-quarts de nos 750 collaborateurs (l'ACI compte 620 équivalents temps plein) vont complètement changer de méthode de travail d'ici à la fin de l'automne», prédit Philippe Maillard. Ils sont déjà 220 taxateurs à avoir délaissé le crayon pour l'informatique: grâce à la mise sur pied rapide et interne du logiciel *K'Tax* en mars de cette année (texte principal), ils décortiquent via leur écran les déclarations d'impôt dites simples, soit 94 000 dossiers traités à mi-juin.

L'objectif de l'équipe dirigeante de l'ACI pour 2005 consistera à accélérer l'informatisation du traitement des déclarations et donc de diminuer la masse de papier et le temps de travail dévolu à chaque dossier. «Actuellement, un dossier très simple tel celui d'un rentier ou d'un étudiant, à l'image des quelque 60 000 contribuables vaudois qui ne paient pas d'impôts, exige du taxateur 10 minutes de travail», analyse Philippe Maillard. De précieuses minutes

seront encore consacrées à ces dossiers peu «rentables» au moment de leur archivage ou de leur transfert dans l'un ou l'autre des 20 offices régionaux. L'idéal serait donc de gagner du temps et de l'espace en traitant électroniquement 1/4 à 1/3 des déclarations d'impôts de sorte que le papier n'intervienne plus après la réception des déclarations au Centre d'enregistrement de Yverdon.

### Impôts électroniques en phase test

Si la France lance cette année pour la première fois un système permettant aux contribuables de s'acquitter complètement de leur pensum via leur ordinateur et internet, la législation suisse n'autorise pas encore une telle prouesse. Le hic réside dans l'authentification et la validation de la signature électronique du contribuable. Un obstacle partiellement contourné par les cantons de St-Gall et de Berne qui testent actuellement une déclaration d'impôt électronique qui nécessite toutefois un échange de courrier entre l'administration et le contribuable afin que ce dernier signe sa déclaration. Récalculant le papier!

Etant donné que l'ACI modèle sa réforme sur celle de Berne, l'on peut présager à l'instar de Philippe Maillard que «le temps n'est pas si loin où l'on pourra remplir sa déclaration d'impôt via l'informatique».

AG



# Périple et transformation de votre déclaration d'impôt

*L'affaire est bouclée, votre déclaration d'impôt remplie est dans la boîte aux lettres. Du moins le pensez-vous. Commence alors pour elle un périple qui s'achèvera par une mue complète.*

Inauguré au début du printemps, le Centre d'enregistrement des déclarations d'impôts d'Yverdon (CEDI) représente le cœur de la nouvelle organisation de l'administration cantonale des impôts (ACI). Un cœur alimenté par le flux incessant des déclarations d'impôt qui de tout le canton convergent vers lui. Un cœur qui bat au rythme des performances d'un scanner aussi particulier que sophistiqué. Vorace, il ingurgite et digère 150 feuilles par minute. Un appétit bienvenu lorsque l'on sait que l'ACI, depuis l'introduction en 2003 de la taxation annuelle (TAP), doit effectuer en un an le travail qu'elle accomplissait depuis 1956 en deux ans. En sa qualité de scanner, il photographie d'abord les feuillets des déclarations d'impôt. Mais sa force réside sans conteste dans un logiciel qui lui permet dans la foulée de reconnaître pratiquement toutes les écritures manuscrites des contribuables. Ainsi que de lire les deux codes-barres résumant l'état fiscal du contribuable qui a rempli sa déclaration à l'aide du logiciel VaudTax, par exemple. Le double exercice accompli, les données scannées sont aussitôt centralisées dans une base de données informatique dans laquelle peuvent piocher les taxateurs. Votre déclaration a enfin achevé sa mue et quitté son enveloppe papier pour mieux évoluer sur les écrans informatiques.

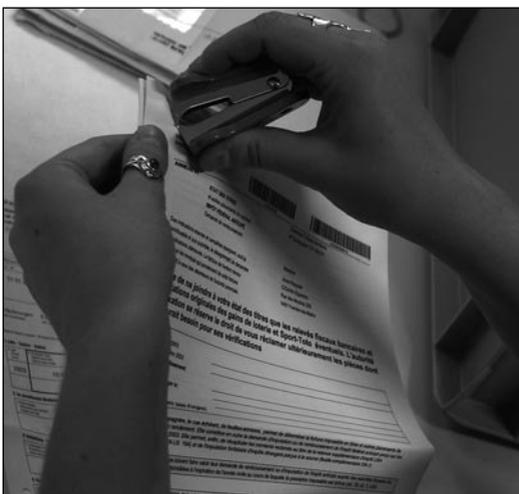
## D'autres cantons intéressés?

Au vu des performances réalisées par le CEDI qui a adopté une vitesse de croisière lui permettant de traiter quelque 70 000 déclarations par mois, Pascal Broulis, chef du Département des finances, a laissé entendre que le site pourrait susciter l'intérêt d'autres cantons. Un succès qui s'était pourtant fait désirer aux premières semaines d'exploitation du CEDI qui avait été submergé par des caisses de déclarations qui, faute de pouvoir être aussitôt traitées, avaient été stockées à la Poste. Un couac de jeunesse selon Philippe Maillard puisque l'ACI n'avait pas tablé sur une telle diligence des contribuables dont 200 000 avaient déjà rendu leur déclaration fin avril. Bien en avance par rapport aux années précédentes. La preuve que la TAP a séduit. — AG



PHOTOS: ANNIKA GIL

*Pour que Diego Marin, responsable du Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt d'Yverdon, puisse tenir en main une déclaration revêtue de sa fourre, prête à être archivée, il faut d'abord que...*



*... s'accomplisse un travail énorme de manutention. Deux équipes composées chacune d'une douzaine de collaborateurs, œuvrant de 6h à 21h jusqu'à la fin de l'été, ont pour mission de «préparer» les déclarations d'impôt venues par poste de tout le canton, soit près de 370'000 déclarations de personnes physiques\*. Première étape: sortir les déclarations de leur enveloppe et assembler tout le matériel. Deuxième étape: débarrasser les feuilles de tout objet susceptible d'entraver la suite des opérations tels que trombone, bande adhésive et autre agrafe. Troisième et dernière étape: scanner les déclarations ainsi que les deux codes-barres de celles qui ont été remplies à l'aide du logiciel VaudTax fourni par l'ACI ou de tout autre logiciel agréé et utilisé par les fiduciaires.*

*\*25 000 déclarations de personnes morales ne sont pas scannées.*

## Modification de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

*La Caisse de pensions s'adapte au nouveau droit fédéral, en attendant les mesures qui assureront sa pérennité*

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) doit s'adapter avant le 1er janvier 2005 à la révision de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Cette révision concerne surtout le seuil d'entrée, la retraite partielle et le versement en capital. Le Conseil d'Etat présentera prochainement les adaptations de la loi cantonale sur la CPEV. Le Gouvernement proposera dans un second temps des modifications structurelles de cette loi, qui entreront en vigueur en janvier 2006 selon la volonté du Grand Conseil.

La première révision de la LPP et certaines de ses dispositions d'exécution entrent en vigueur le 1er janvier 2005. Les institutions de prévoyance professionnelle disposent du même délai pour adapter leur réglementation aux nouvelles prescriptions fédérales. Comme la CPEV est régie par une loi cantonale, toute modification doit passer devant le Parlement.

L'actuelle législation vaudoise offre déjà des prestations nettement supérieures au minimum exigé par la LPP. Il appartient cependant au Conseil d'Etat de proposer des adaptations techniques en vue d'une entière compatibilité avec les dispositions fédérales. En particulier, le droit cantonal doit fixer les critères et mo-

dalités portant sur deux éléments:

- le seuil d'accès à la prévoyance, qui passe de 25'320 francs actuellement à 18'990 francs. Dès le 1er janvier 2005 en effet, la CPEV devra assurer tous les collaborateurs de l'Etat dont le revenu annuel dépasse ce nouveau seuil d'entrée.
- la possibilité de toucher une partie de la prestation de retraite sous forme de capital, tandis que seule une rente est versée actuellement.

De plus, il est envisagé la possibilité de prendre une retraite partielle, tout en maintenant l'affiliation et la cotisation auprès de la Caisse. Bien que refusée par le peuple suisse dans le cadre de la 11e révision de l'AVS, cette disposition peut être reprise par le canton.

La portée exacte des nouvelles dispositions cantonales sera définie cet été, dans le cadre de la Commission tripartite des assurances notamment. Les organes de la Caisse de même que l'ensemble des partenaires sociaux seront étroitement associés aux travaux. Le Grand conseil sera saisi de ces modifications à l'automne 2004.

Comme il s'y est engagé, le Gouvernement proposera ensuite de nouvelles mesures d'ordre structurel, qui garantiront à long terme la solidité financière de l'institution. – com

## Quoi de neuf sur le web?

Début juillet, quatre nouveaux sites sont venus compléter l'éventail des sites officiels vaudois.

### Ordre judiciaire vaudois

[www.ojv.vd.ch](http://www.ojv.vd.ch)  
ou [www.ordre-judiciaire.vd.ch](http://www.ordre-judiciaire.vd.ch)

### Tribunal cantonal

[www.tc.vd.ch](http://www.tc.vd.ch)  
ou [www.tribunal-cantonal.vd.ch](http://www.tribunal-cantonal.vd.ch)

### Registre du commerce

[www.rc.vd.ch](http://www.rc.vd.ch)

Le site de l'Ordre judiciaire vaudois vous ouvre ses portes. Selon l'éditorial qui y figure, il a été «voulu moderne, clair, transparent, à l'image de ce vers quoi évolue, grâce à l'engagement de tous nos collaborateurs, un métier séculaire dont les développements contemporains s'accompagnent d'enjeux essentiels.»

Plus de 300 pages sont proposées pour découvrir l'organisation de la justice vaudoise. Un travail considérable rendu possible par une équipe particulièrement motivée.

Pour mémoire, le Tribunal administratif (TA) avait déjà ouvert son site en décembre 2002. Basé sur le principe selon lequel le prononcé des jugements est public et afin de satisfaire les exigences de la nouvelle Constitution cantonale quant au principe de la transparence et au droit de consulter les documents officiels, ce site offre au visiteur la possibilité de consulter la jurisprudence du TA ([www.ta.vd.ch](http://www.ta.vd.ch) ou [www.tribunal-administratif.vd.ch](http://www.tribunal-administratif.vd.ch)).

### Aménagement du territoire

[www.dse.vd.ch/sat](http://www.dse.vd.ch/sat)

Le transfert du Service de l'aménagement du territoire au Département de la sécurité et de l'environnement au début de cette année a été l'occasion de réorganiser le contenu du site, de simplifier la navigation et de moderniser la ligne graphique. Pour illustrer la notion d'«aménagement du territoire», l'internaute peut, à l'aide d'un seul clic, changer une partie de l'interface graphique.

## Organigramme: errata

L'organigramme de l'Etat de Vaud publié dans La Gazette n°155 (7 juillet 2004) contient des imprécisions:

- Les deux Services de la Formation professionnelle et de l'Enseignement secondaire supérieur, transition et insertion ont fusionné au début de l'année pour ne former plus que la **Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP)**.
- Quand au Service des Affaires universitaires, auquel se sont rattachées les diverses Hautes écoles supérieures, il porte désormais le nom de **Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)**.
- L'office du développement durable, rattaché au Département des infrastructures, a changé d'adresse et de téléphone: Riponne 10. 1014 Lausanne; tél.: 021 316 73 87; fax: 021 316 70 34.

L'organigramme, remis à jour, est disponible sur le site de l'Etat de Vaud: [www.vaud.ch](http://www.vaud.ch).

## Nouvelles adresses e-mail

Plusieurs nouvelles boîtes aux lettres de service ont été créées récemment:

[info.legalisation@vd.ch](mailto:info.legalisation@vd.ch): DIRE-SPOP-Bureau des légalisations  
[info.population@vd.ch](mailto:info.population@vd.ch) (remplace [info.spop@vd.ch](mailto:info.spop@vd.ch)): DIRE-SPOP-Service de la population  
[info.santepublique@vd.ch](mailto:info.santepublique@vd.ch) (remplace [info.ssp@vd.ch](mailto:info.ssp@vd.ch)): DSAS-SSP-Service de la santé publique  
[info.integration@vd.ch](mailto:info.integration@vd.ch): DIRE-SPOP-Délégué à l'intégration des étrangers et prévention racisme  
[info.odes@vd.ch](mailto:info.odes@vd.ch): DFJ-ODES-Office des écoles en santé  
[info.bourses@vd.ch](mailto:info.bourses@vd.ch): DFJ-OCBE-Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage  
[info.toms-pauli@vd.ch](mailto:info.toms-pauli@vd.ch): DIRE-SERAC-Musée de la Fondation Toms-Pauli  
[info.beaux-arts@vd.ch](mailto:info.beaux-arts@vd.ch): DIRE-SERAC-Musée des Beaux-Arts  
[info.dgeo@vd.ch](mailto:info.dgeo@vd.ch): DFJ-DGEO-Direction générale de l'enseignement obligatoire  
[info.dgvd@vd.ch](mailto:info.dgvd@vd.ch): DFJ-DGVD-Direction générale des gymnases vaudois

Les deux listes d'adresses en format pdf se trouvant à la page <http://www.vd.ch/contact> ont été remises à jour. Les adresses des 9 gymnases ainsi que celles des 96 établissements primaires et secondaires vaudois y ont été intégrées.

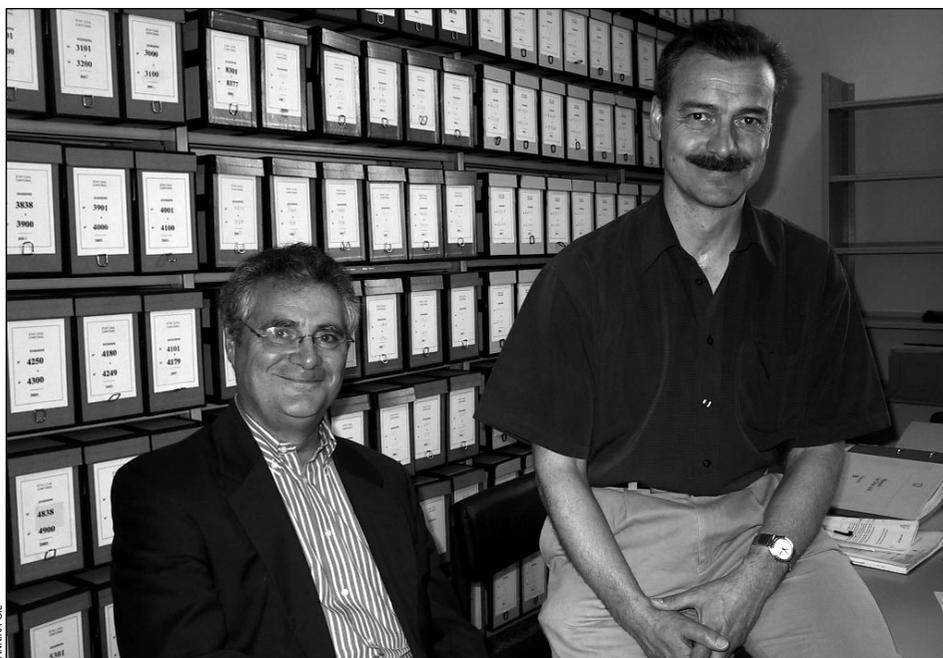


# Infostar ou la centralisation de l'état civil au

*L'état civil vaudois se modernise. Regroupement dès 1990 de 80 offices en 15 arrondissements et autant d'offices, professionnalisation du personnel et, depuis fin juin, centralisation informatique au niveau suisse.*

On y a recours que très ponctuellement, lors de ces grands sauts qui marquent une vie: naissance, mariage, décès. Selon un rituel qui a quelque chose de désuet. Mais sachez-le, le pétabosson vaudois est en train de tirer sa révérence. Et avec lui tout un pan du système de l'état civil suisse.

«Monument unique au monde», selon les termes de Michel Perret, adjoint scientifique à la division de l'Etat civil cantonal, le système de la commune d'origine qui estampille tout citoyen suisse parachève sa mue. Evolution des mœurs oblige. En 1929, la loi stipule que les officiers d'état civil (des employés communaux dans nombre de cantons tandis que Vaud délègue la tâche à des miliciens, un postier, un agriculteur ou un conseiller communal) doivent tenir à jour des Registres des familles. A la plume puis au stylo, l'officier y inscrit tous les changements qui ponctuent la vie de ses membres en matière de naissance, de mariage ou de décès. L'avantage est certain: du moment



Gérald Derivaz, chef de division de l'Etat civil vaudois (à droite) et Michel Perret, adjoint scientifique de ladite division (SPOP).

que l'on connaît sa commune d'origine, l'on peut rapidement retrouver toutes les informations relatives à une personne ou à sa famille.

## Limites des Registres des familles

Un système qui a bien fonctionné jusqu'à ce que la population suisse se mette à vivre selon un autre rythme: mobilité, remariage, divorces, familles recomposées, naissances hors-mariage, etc... autant de comportements qui nécessitent une multiplication des inscriptions dans les Registres (sans oublier que nombre de Suisses possèdent une double voire une triple origine). Des Registres

qui peinent à s'adapter à ces chamboulements sociaux et se couvrent de ratures. En 1995, l'on débat de la nécessité de trouver quelque chose qui puisse se substituer aux Registres. Finalement, la Conférence des autorités cantonales de surveillance de l'Etat civil de conserve avec l'Association suisse des officiers d'état civil décident de faire table rase et de troquer stylos et papier contre claviers et écrans. En 2001, une base légale autorise la création d'une base de données informatisées valable pour toute la Suisse; base qui constituera le cœur d'Infostar (voir encadré ci-dessous).

## Vaud: une réforme en trois étapes

Si la Confédération pousse à la roue pour que s'unifie la gestion informatique des états civils, elle laisse aux cantons la liberté de s'organiser en conséquence. Une réorganisation qui «a cumulé les difficultés dans le canton de Vaud», explique Gérald Derivaz, chef de la division de l'Etat civil au Service de la population. Imaginez! Quelque 80 offices d'état civil existaient en 1990. Il ont été réduits à 59 jusqu'en 2003, puis à 15 par étape à partir de janvier 2004. Un exercice qui s'est parfois heurté à des réticences voire à de l'incompréhension tant l'attachement de la population à «cette institution s'est révélée fort». La raison tient notamment à la personnalité des officiers, qui sont justement des personnalités locales qui ont consacré une partie de leur temps de travail (temps partiel variable en fonction de la taille de l'arrondissement) à l'accomplissement de cette tâche.

## Techniquement et financièrement parlant

Les offices d'Etat civil des 15 arrondissements du canton de Vaud ont été informatisés et raccordés à la banque de données Infostar de la Confédération à fin juin de cette année. Le regroupement de ces offices s'est révélé nécessaire pour satisfaire aux nouvelles dispositions introduites dans le Code civil suisse (CCS) et dans l'Ordonnance fédérale sur l'état civil (OEC). Le projet Infostar, développé par la Confédération, a notamment pour objectif de créer une banque centrale de données d'Etat civil, à laquelle tous les offices de Suisse seront raccordés. A cet effet, le Grand Conseil a voté trois crédits pour un montant total d'environ 5,3 millions de francs pour permettre l'acquisition du matériel et des programmes informatiques

nécessaires ainsi que pour la ressaisie systématique des données contenues dans les Registres des familles du canton.

Pour le canton de Vaud, ce projet représente près de 60 postes de travail dont Bedag va assurer l'installation et la maintenance dans les domaines de la messagerie, la sauvegarde des données bureautiques sur le réseau et le support aux utilisateurs. Ces 60 ordinateurs seront d'abord livrés, configurés de la même manière et connectés au réseau. Puis, l'application Infostar, appartenant à la Confédération, sera installée sur ces postes, afin que les utilisateurs puissent enregistrer les données d'Etat civil dans la banque de données centralisée qui sera hébergée dans les locaux de la Confédération. – A. Bisenz



# niveau suisse

Afin de garantir un certain degré de professionnalisme, il a été demandé aux officiers souhaitant poursuivre leur activité avec Infostar de travailler au moins à 40%. Un challenge à relever pour certains puisque plus de 80% des anciens officiers n'avaient jamais utilisé un ordinateur. «Afin de pouvoir recevoir les collaborateurs des 15 offices au sein de l'administration, leur statut a été modifié et les officiers et collaborateurs de l'Etat civil ont été intégrés au statut général de la fonction publique», précise encore Gérard Derivaz. Parallèlement, les officiers vaudois se familiarisaient à Infostar dont l'installation s'est progressivement faite depuis l'été 2003 et s'est achevée le 21 juin dernier.

## Qu'est ce qui va changer?

Premier avantage et non des moindres: dans un proche avenir, le citoyen pourra s'adresser à l'office d'état civil en charge de sa commune de domicile pour obtenir par exemple un acte de naissance. Gain de temps et fin d'énervements administro-linguistiques à la clé. Nous sommes nombreux à être originaires d'une commune à laquelle plus rien ne nous attache, ni les gens ni la langue. Pas évident dès lors pour un Lausannois de se faire comprendre d'un officier d'état civil parlant un dialecte schwytois afin d'obtenir son acte d'origine. Une demande écrite demeure le sésame indispensable à la réussite de l'entreprise.

D'autre part, vu l'abandon de la tenue manuscrite des Registres des famille au profit de la saisie informatisée et centralisée des données, il sera plus facile et nettement plus rapide de se procurer des documents tels que les actes de naissance ou de mariage. Un allègement des procédures qui permettra à terme de produire des documents qui «collent» plus aux besoins des clients. Des informations jusqu'alors contenues dans différents actes (l'état civil produit un nombre limité d'actes au libellé standard) pourront ainsi être réunis, partiellement ou complètement, sur un document.

Autant de progrès qui, pour devenir réalité, devront d'abord attendre que s'achève un gigantesque travail de resaisie informatique: afin qu'Infostar fonctionne, il faut qu'il puisse disposer de toutes les informations jusqu'alors compilées de façon dispersée dans les Registres des familles communaux. Des données manuscrites qu'une équipe ad hoc – 25 personnes dans le canton de Vaud – sera chargée de ressaisir afin d'alimenter la banque de données fédérale créée pour cette occasion. Soit quelque 60 000 heures de travail en perspective.

Annika Gil

## Adieu au livret de famille

Une institution que ce livret de famille. Recouvert de cuir teinté, enjolivé d'un cordon aux couleurs cantonales pour certains, agrémenté d'un texte de Ramuz pour le vaudois, le livret de famille est cérémonieusement remis par l'officier d'état civil aux jeunes mariés. Qui ne se doutent alors pas forcément de la portée symbolique et historique de ces quelques pages reliées qui dorénavant les suivront jusqu'au tombeau.

## Pas forcément tenu à jour

Naissance (plus vraiment à la page, le livret peut accueillir les inscriptions d'une ribambelle d'héritiers qui de nos jours snobent les cases demeurées vierges), mariage, décès et divorce, autant d'événements potentiels de la vie d'un couple, qui y seront inscrits et portés à la mémoire de la généalogie familiale. Quoique! «C'est la faiblesse du livret de famille, explique Michel Perret, puisqu'il est remis à des particuliers qui ont ensuite la responsabilité de le présenter aux autorités compétentes afin de le mettre à jour. Le risque que des inscriptions n'y soient plus versées est devenu plus important avec la mobilité professionnelle et familiale qui caractérise notre société actuelle». En effet, rien de plus facile pour un couple dont un enfant naît à l'étranger, que d'oublier de le faire officiellement entrer dans le livret. L'oubli deviendra toutefois patent lorsque ledit couple, souhaitant obtenir une pièce d'identité pour son enfant, devra fournir dans le cadre des démarches administratives nécessaires, son livret de famille afin de faire la preuve de la filiation.

## Un ersatz de livret

Puisque faillible, le livret se referme définitivement. Mais pas question pour autant de l'abandonner complètement ont décidé les membres de l'Association suisse des officiers d'état civil. Dès l'année prochaine, les couples qui passeront devant un officier d'état civil se verront remettre une fourre contenant un certificat de famille, établi informatiquement. Libre à eux ensuite de réactualiser ce certificat en demandant à leur office d'état civil, à l'occasion d'un événement, heureux ou malheureux, un nouveau feuillet remis à jour. Le folklore rattaché au bon vieux livret aura disparu au profit des performances un rien trop cliniques mais combien véloces et détaillées de l'informatique.

AG

## Je le promets: le livre du Bicentenaire de la gendarmerie vaudoise est sorti de presse

La réalisation d'un livre retraçant les deux cents ans d'existence du Corps de la gendarmerie vaudoise, 1803 – 2003, constituait l'un des buts de l'Association pour l'Histoire de la Gendarmerie Vaudoise. Objectif atteint puisque le 4 juin dernier, elle était heureuse de fêter la sortie de presse de *Je le promets*, un ouvrage né de la plume du sergent-major Jean-Philippe Narindal.



En juin 2002, sur proposition du Commandant de la gendarmerie vaudoise, il a été décidé de créer une Association pour l'Histoire de la Gendarmerie Vaudoise (AHGV) dont les buts sont multiples.

L'un d'eux était la réalisation d'un livre retraçant les deux cents ans d'existence du Corps de la gendarmerie vaudoise. Après plus de vingt-quatre mois de recherches et d'écriture, ce livre, intitulé *Je le promets*, fort de deux cent soixante pages, vient de naître sous la plume du sergent-major Jean-Philippe Narindal, secrétaire à l'Etat-major de la gendarmerie. Son auteur le présente par ces quelques lignes:

Les gendarmes vaudois, issus du Consulat et du 1<sup>er</sup> Empire, tiennent une place importante dans notre canton. Ces gardiens de la loi contribuèrent, dès 1803, à assurer l'indépendance et la démocratie du Pays de Vaud. La vie quotidienne de ces hommes et de ces femmes en uniforme, au gré d'événements et de mutations qui n'ont cessé de modifier et de faire évoluer les structures de cette institution, se dévoilent au fil des 260 pages et des photographies (photo: gendarmerie à cheval, 1937) de *Je le promets*.

A l'occasion de sa sortie de presse, le 4 juin 2004, le Commandant de la gendarmerie, le lieutenant-colonel Alain Bergonzoli, président de l'AHGV, a remis symboliquement un exemplaire au Président d'honneur de l'AHGV, Emile Pidoux, Commandant en retraite de la gendarmerie de 1979 à 1984.

Renseignements: [www.police.vd.ch/ahgv](http://www.police.vd.ch/ahgv)



Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, Jacqueline Maurer-Mayor, cheffe du Département de l'économie et François Marthaler, chef du Département des infrastructures, à l'écoute du conseiller fédéral Moritz Leuenberger, chef du DETEC.

# Moritz Leuenberger inaugure les chantiers du métro M2

Le 17 juin, le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger a officiellement lancé la construction du métro m2 qui reliera dès 2008 Ouchy à Epalinges. Le chef du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et des communications a apporté au peuple vaudois le message de la Confédération, partenaire du projet pour lequel elle a accordé une première

subvention de 55 millions de francs. Placée sous le signe de la première pierre, cette journée s'est déroulée sur l'emplacement de l'un des chantiers, à la Place de l'Europe, en présence également des représentants des autorités cantonales et communales, dont Jacqueline Maurer, présidente du Conseil d'Etat vaudois et Daniel Brélaz, syndic de Lausanne et président de la société du Métro

Lausanne-Ouchy, maître de l'ouvrage.

L'acte officiel avait pour toile de fond les arches du Grand-Pont, point de départ de l'un des principaux chantiers qui vont s'ouvrir simultanément entre le Flon et les Croisettes à Epalinges. La réalisation du m2 devisée à 590 millions de francs représente une œuvre majeure en matière de transport public d'agglomération. – *Comm.*

## Suivez les chantiers aux premières loges!

Espace d'information, postes d'observation et visites guidées vous permettront de vivre les «chantiers du siècle» que sont les constructions souterraines du M2 et de l'usine d'incinération.



L'Espace d'informations relatives à la construction du métro lausannois m2 et de l'usine d'incinération Tridel, aménagé sous deux arches du Grand Pont.

La construction du métro m2 L'ouchy-Epalinges (ouverture en 2008) et de l'usine d'incinération Tridel (opérationnelle en 2006) n'apporte pas que son lot d'inévitables nuisances. Ces grands chantiers ont aussi leur part de spectaculaire et de mystère, liée aux travaux souterrains qui les dissimulent aux yeux du public. Les conseils d'administration du Métro Lausanne-Ouchy SA et de Tridel SA ont choisi de mettre en valeur ce patrimoine éphémère en offrant au public depuis le 12 juin un Espace d'information, des podiums d'observation et des visites guidées des «chantiers du siècle».

Aménagé sous deux arches du Grand-Pont, en plein centre-ville, au coeur des chantiers du m2, l'Espace d'information offre un lieu d'exposition permanente: panneaux, maquettes, photographies ainsi qu'une

arche des métiers consacrée aux différentes professions impliquées dans ces constructions. Des vidéos régulièrement tournées sur les différents chantiers y sont projetées.

Sept podiums d'observation domineront dès le début de l'été les chantiers les plus spectaculaires: aux places de l'Europe et de la Riponne, au pont Bessières, près de la piscine de Mon-Repos, au CHUV. A la Sallaz, on trouvera deux estrades, l'une pour le m2, l'autre dominant le site de la future usine Tridel.

Enfin, des visites guidées, à l'intention des associations ou des groupes spécialisés (professionnels par exemple), seront organisées sur demande dès le mois d'août par Lausanne Tourisme.

Espace d'information: entrée libre mercredi de 14h-17h et samedi de 10h-13h, ou sur demande (tél.: 021 613 73 73). [www.tl.ch/m2](http://www.tl.ch/m2), [www.lausanne.ch/m2](http://www.lausanne.ch/m2), [www.tridel.ch](http://www.tridel.ch)

## Philippe Anhorn, nouveau secrétaire général du Département des infrastructures

Pour succéder à Pierre Imhof, le Conseil d'Etat a désigné Philippe Anhorn comme nouveau secrétaire général du Département des infrastructures (DINF). Actuellement chef de la division «Services médico-sociaux et réseaux de soins» au Service de la santé publique, Philippe Anhorn entrera en fonction le 1<sup>er</sup> septembre.



et de divers projets de santé publique.

Philippe Anhorn est un très bon connaisseur du fonctionnement des institutions vaudoises. Il est entré au service de l'Etat comme délégué à la communication du DSAS en 1997. En 1999, il a rejoint le Service de la santé publique comme chef de projet. Il a participé au lancement et à la

conduite des Nouvelles orientations de la politique sanitaire (NOPS) en même temps qu'il mettait sur pied *sanimédia - information en santé publique*.

Au bénéfice d'une formation d'économiste HES et d'un Mastère en administration publique de l'IDHEAP, Philippe Anhorn a exercé auparavant des responsabilités dans plusieurs PME vaudoises et a été administrateur de délégations du CICR.

Agé de 40 ans, marié et père de trois enfants, Philippe Anhorn exerce déjà des responsabilités importantes au sein de l'Etat, puisqu'il gère une équipe d'une vingtaine de personnes et un budget de près de 100 millions de francs. Il assume la responsabilité opérationnelle pour l'organisation et le financement des établissements médico-sociaux, des services d'aide et soins à domicile, des réseaux de soins

## Pierre Imhof, nouveau directeur de la FAREAS

La Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS) aura un nouveau directeur au 1<sup>er</sup> août



2004. Pierre Imhof, actuel secrétaire général du Département des infrastructures, remplacera en effet le directeur ad intérim Olivier Kernen. Ce changement, souhaité conjointement par le Conseil d'Etat et la direction de la fondation, s'inscrit dans un projet du Département des institutions et relations extérieures (DIRE) visant à sécuriser puis transférer les missions de la FAREAS vers une autre entité juridique. Le Conseil d'Etat a donc constitué une équipe de projet chargée d'organiser ce transfert.

Il a aussi créé un comité de pilotage (COFIL) constitué du directeur de la fondation, des représentants des services transversaux de l'Etat, et, à terme, d'un représentant du personnel de la FAREAS. Il est par ailleurs secondé par l'Unité de conseil et d'appui en management et organisation de l'Etat de Vaud. Les travaux du COFIL doivent aboutir à une proposition au Conseil d'Etat d'ici septembre 2004.

Pour mener à bien ce projet, le chef du DIRE et de l'administrateur unique de la fondation ont naturellement porté leur choix sur la candidature de Pierre Imhof, dont les qualités sont largement reconnues, tant au sein de l'administration que dans le secteur privé. Sauf imprévu, il prendra également la direction de la future nouvelle structure en charge de l'accueil et de l'hébergement des requérants d'asile.

Né en 1960, secrétaire général au Département des infrastructures depuis septembre 2002, Pierre Imhof a auparavant mené une carrière atypique: successivement photographe, animateur social, responsable de l'hebdomadaire *Domaine public*, il a ensuite été durant six ans collaborateur personnel du conseiller d'Etat Philippe Biéler.

## Ombudsmen suisses en visite à Lausanne



SALVO/EPRESS

Les Ombudsmen suisses ont été accueillis à Lausanne par leur collègues vaudois: Véronique Jobin (2<sup>e</sup> depuis la gauche), responsable cantonale de la médiation administrative, Catherine Masnata (4<sup>e</sup> depuis la droite) et François de Rougemont (4<sup>e</sup> depuis la gauche) coresponsables cantonaux de la médiation en matière d'administration judiciaire.

Les Ombudsmen suisses (médiateurs administratifs) se sont retrouvés le 15 juin dernier à Lausanne où ils ont été accueillis par le Chancelier d'Etat Vincent Grandjean, au Château cantonal, avant de rencontrer quelques députés.

L'Association suisse des ombudsmen parlementaires (ASOP) réunit les ombudsmen des cantons de Zurich, Bâle-Campagne, Bâle-Ville et des communes de Berne, Zurich et Winterthur, qui ont été élus par leur parlement après adoption d'une loi instituant leur fonction. Cette association compte 8 membres; en font partie également le médiateur du canton de Zoug et la médiatrice du canton de Vaud

qui fonctionnent eux à titre expérimental.

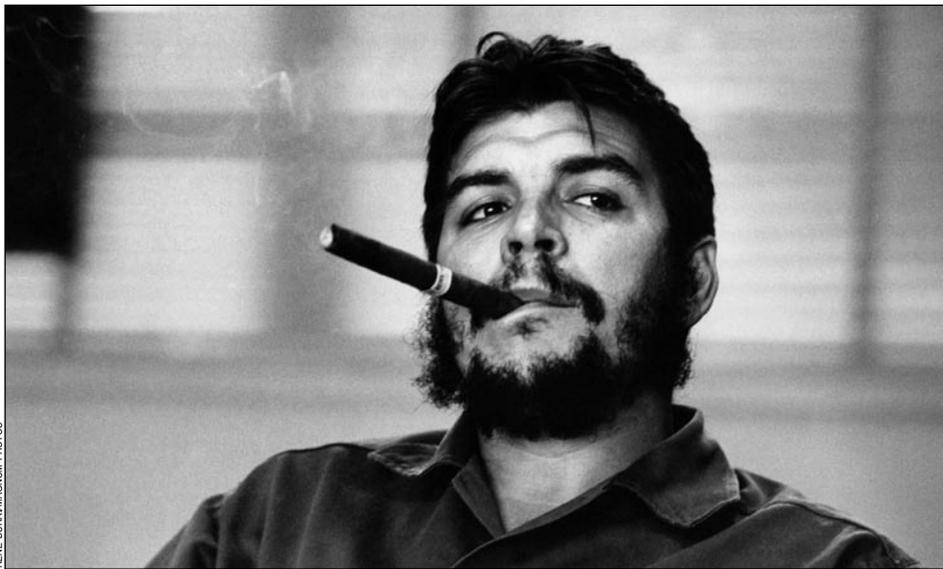
Cette visite à Lausanne a été l'occasion de découvrir les Bureaux cantonaux de médiation administrative et de médiation en matière d'administration judiciaire. Le Bureau cantonal de médiation administrative, créé en 1998, mène de front l'expérience de bons offices et l'élaboration d'une loi. Quant au Bureau de médiation en matière d'administration judiciaire, il a ouvert ses portes en août 2003.

### Vaud: exception romande

Travaillant en toute indépendance vis à vis de leur administration, les bureaux de médiation administrative ont pour tâches de résoudre, voire prévenir une partie des conflits entre les citoyens et le service public. La médiation administrative est susceptible de renforcer la confiance des particuliers à l'égard des autorités et d'améliorer notablement la communication entre les uns et les autres. En Suisse, 5 cantons et 3 communes disposent d'une médiation administrative. Vaud est le seul canton romand à disposer d'une telle instance.



## «Les vibrations de la vie» de René Burri



RENÉ BURRI/MAGNUM PHOTOS

*Che Guevara, Cuba, 1963. L'ambiance étant plutôt tendue, ce n'est qu'après avoir usé de 8 pellicules que René Burri quitte le célèbre révolutionnaire et sélectionne sur sa planche-contact la photographie qui deviendra l'icône du Che.*

*Jamais voyeur, jamais sanguinolant, René Burri livre au Musée de l'Elysée sa façon de photographier le monde depuis plus de 50 ans. Entre métaphores, cadrages exquis et jeux de lumière*

**L**i vous surplombe, casqué, la mitraillette arrogante, dans un contre-jour aussi noir que terrible. L'effet oppressant et agressif de ce soldat sans visage prend une toute autre mesure lorsque l'on découvre la nuée d'hélicoptères qui surgit derrière son épaule et semble l'importuner comme seul sait le faire un nuage de moustiques. De menaçant, le soldat se fait être humain, agacé qu'il est par la chaleur, la moiteur et le ballet des insectes. Tout l'art du photographe suisse René Burri est là: user de la métaphore plutôt que du concret (pas une seule image de cadavre n'illustre ses reportages de guerre), opposer l'ironie aux turpitudes de ce monde, débusquer le détail et surtout, traquer «les vibrations de la vie» qui animent toute scène du quotidien.

### La plus vaste rétrospective

Plus de 300 images représentant plus d'un demi-siècle de reportage à travers le monde retracent l'engagement exemplaire de René Burri. Homme de terrain, curieux, amoureux du voyage et de la vie, René Burri (né en 1933 à Zurich) a toujours travaillé en free-lance. Une liberté d'action et de choix de traitement de ses sujets qu'il a gagnée lorsqu'il a été accepté par l'agence Magnum alors qu'il n'avait pas 25 ans. La plus vaste rétrospective de l'œuvre de Burri se dévoile cet été au Musée de l'Elysée et raconte les premiers pas du photographe dans l'une de ses neuf sections: *la formation d'un œil*. Après des études à l'École des arts appliqués de Zurich où il absorbe l'enseignement

de Finsler, fondé sur la maîtrise d'une esthétique rigoureuse et sensée, René Burri développe sa propre manière de faire, plus libre et spontanée, plus proche des hommes. Une orientation qui se cristallise dans un magnifique reportage qu'il réalise en 1955 dans une école pour enfants sourds-muets et qui lui ouvrira les portes de Magnum.

Si le nom de Burri n'est pas forcément connu de tous, nombre de ses clichés sont entrés dans l'imagerie collective. Ils font tilt! Ainsi ses portraits de Picasso, de Giacometti ou de Le Corbusier. Parmi ses photos les plus célèbres, le portrait de Che Guevara dont l'exposition retrace l'histoire. Et pourtant, tout avait mal commencé puisque Le Che était plutôt tendu lors de la séance photo et qu'il aura fallu pas moins de 8 pellicules avant que naisse l'icône.

Annika Gil

«René Burri. Photographies». Musée de l'Elysée, Lausanne. Tél.: 021 316 99 11. **Visites guidées gratuites:** dimanches 29 août et 12 septembre, à 15h, ainsi que samedi 25 septembre, à 15h. **Contes:** pour petits et grands, dimanches 29 août et 12 septembre, à 16h. **Films:** de René Burri et documentaire d'Arte projetés en continu. **René Burri à l'œuvre:** dimanche 5 septembre, à 14h (sur inscription), partez avec l'artiste à la découverte du photocolage, le procédé qu'il préfère aujourd'hui. **Conférence:** «Photographier le réel?» par Nassim Daghighian, conservatrice associée, jeudi 2 septembre, à 15h. Ouvert tous les jours, de 11h à 18h. Entrée gratuite le premier samedi du mois. Jusqu'au 24 octobre.

## Expositions

**Cabinet cantonal des Estampes, Vevey.** *La gravure, c'est quoi? Histoire et technique de l'estampe.* Des chefs d'œuvres des collections du Cabinet (Daumier, Dürer, Goya, Manet, Redon, Picasso, Rembrandt ou Warhol), un portfolio aussi riche que didactique, un site consacré aux estampes ([www.estampes.ch](http://www.estampes.ch)), bref tous les ingrédients pour sympathiser avec un art encore souvent jugé élitiste. Jusqu'au 22 août.

**Centre culturel L'Essor, Le Sentier.** *Vol d'hirondelles et pelures d'oignons.* L'exposition itinérante des musées de zoologie et de botanique consacrée aux dictons et à la météo s'arrête jusqu'au 29 juillet au Sentier. Mardi-dimanche: 14h à 18h.

**Espace Arlaud, Lausanne.** *Aventicum, ville en vues.* Entre grandeur passée, oubli et renaissance, la longue histoire d'Avenches, capitale de l'Helvétie romaine. Mercredi-vendredi: 12h-18h (17h sam.-dim.) Prolongée jusqu'au 24 août.

**Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne.** *Albert Oehlen. Peintures 1980-2004. Autoportait à 50 millions de fois la vitesse de la lumière.* Une exposition de quelque 70 toiles de grand format des années 80 du peintre allemand Albert Oehlen. **Visites guidées:** jeudis 8 juillet et 2 septembre, à 18h30. **Mise en lecture** du texte d'August Strindberg, «Du hasard dans la production artistique», suivie d'une discussion avec Ralph Breil, commissaire de l'exposition, jeudi 2 septembre, à 19h30. **Rencontre autour d'un thème:** 3 rendez-vous pour aborder le travail d'Oehlen: Peinture (14h), Support (15h) et Espace (16h), dim. 27 juin, 4 juillet et 5 septembre. Du 18 juin au 5 septembre.

**Musée et site romain d'Avenches.** *Tabula rasa. Les Helvètes et l'artisanat du bois.* Les objets en bois passent rarement les siècles, c'est pourquoi les très nombreux objets gallo-romains (peignes, corbeilles, meubles, tonneaux...) découverts dans deux sites suisses constituent des découvertes d'autant plus remarquables. Mardi-dimanche: 10h-12h et 13h-17h. Jusqu'au 26 septembre.

## Musique

**Festival européen de l'Orgue,** dans le cadre de «Lausanne vous offre pour un été», qui verra la Cathédrale de Lausanne résonner des récitals de quatre organistes: l'Estonnien Andres Uibo se produira vend. 23 juillet, à 20h, la Slovaque Katarina Hanzelova jouera vend. 30 juillet, à 20h, le Polonais Wojciech Rozk enchaînera vend. 6 août, à 20h tandis que l'Italien Donato Cuzzato clora le festival vend. 13 août, à 20h. Entrée libre.